



ET SI VOUS ALLIEZ PLUS LOIN DANS VOTRE COMMUNE ?



QU'EST-CE QU'UNE TERRASSE SANS TABAC ?

Dans les établissements dits de convivialité (café, bar, restaurant, hôtel, casino, discothèque, etc.) le concept de « terrasse sans tabac » correspond à tout espace extérieur à l'établissement et dans lequel est proposé de consommer sans être confronté à la fumée de tabac. Il en va ainsi :

- Des terrasses couvertes et/ou fermées ;

VOIRE

- Des terrasses en plein air comportant deux espaces distincts et séparés dont l'un est non-fumeur ou ;
- Des terrasses en plein air totalement sans tabac.

Elles sont référencées gratuitement dans l'annuaire materrassesanstabac.com, après signature de la Charte MTST par l'établissement.

LES OBJECTIFS DE MA TERRASSE SANS TABAC



Protéger la population et les professionnels contre le tabagisme



Permettre aux employeurs de réaliser leur obligation de protection contre le tabagisme vis-à-vis de leurs employés



Renforcer la motivation des anciens fumeurs et des personnes souhaitant arrêter de fumer



Contrecarrer l'argumentaire des industriels du tabac qui établissent un lien entre le tabac et les moments de convivialité



Réduire l'initiation au tabagisme, et notamment celle des jeunes



Protéger l'environnement des mégots et de la pollution de l'air



Dénormaliser le tabagisme en société





QUELLES RAISONS DERRIÈRE LES TERRASSES SANS TABAC ?

PRÉOCCUPATIONS SANITAIRES

Réduire l'initiation au tabagisme, et notamment celle des jeunes

Le Centre international de recherche contre le cancer **recommande d'interdire la consommation de tabac dans les espaces extérieurs**, afin de réduire l'entrée dans le tabagisme chez les jeunes.

L'initiation précoce au tabagisme prédit effectivement une dépendance plus grande et une difficulté plus grande à arrêter de fumer : les fumeurs entrés avant 16 ans dans le tabagisme ont une probabilité deux fois plus importante de demeurer fumeur à 60 ans. Ceci explique d'ailleurs pourquoi les jeunes sont un segment de consommateur privilégié par les industriels.

Ainsi, même après l'arrêt, les fumeurs précoces conservent un risque plus important de développer certaines maladies.

Renforcer la motivation des fumeurs et anciens fumeurs

Les mesures restrictives de consommation de tabac en société facilitent les efforts de sevrage tabagique chez les fumeurs et limitent les risques de rechute chez les anciens fumeurs.

De plus, limiter la consommation de tabac sur les terrasses participe à rompre l'association « tabac et convivialité », imposée à l'imaginaire collectif par un siècle de marketing des industriels.

PRÉOCCUPATIONS FINANCIÈRES

Coût de ramassage des déchets, en France

Assuré par les collectivités, le service de ramassage des mégots est financé par les impôts locaux. A l'année, le coût par habitant s'élève à 38 €.



14 ans

L'âge moyen d'expérimentation de la cigarette



80%

des fumeurs de moins de 25 ans sont dépendants du tabac



38 €

par an et par habitant pour le ramassage de mégots



Coût social du tabac, en France : 120 milliards d'euros

Première cause de mortalité évitable, le tabac tue 75 000 personnes chaque année en France. Au-delà du drame humain, ces décès représentent plus de 8 milliards d'euros de pertes de production et 26 milliards d'euros de soins. En comparaison, les recettes fiscales, hors TVA, liées aux ventes de tabac ne s'élevaient, en 2020, qu'à 14 milliards d'euros en France.

A l'échelle individuelle, le tabac coûte à chacun 1 800 € par an, fumeur comme non-fumeur.

PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES

Réduire la pollution de l'air

Dans la fumée passive, celle libérée dans l'air par la combustion de la cigarette ou l'exhalation du fumeur, il y a entre 79.5 et 759 mg de CO₂. Rapportée à la consommation mondiale annuelle de cigarettes, ce sont entre 0.3 et 3 millions de tonnes de CO₂ qui sont émises par la simple action de consommation.

Pour information, derrière les 4000 milliards de cigarettes consommées par an, dans le monde¹, se cachent encore 84 millions de tonnes de CO₂ induites par la production de tabac.

Lutter contre la pollution des sols et des eaux

Les mégots de cigarettes ont été identifiés par la SurfRider Foundation comme les principaux déchets abandonnés dans la nature. En termes de quantité, les mégots jetés dans l'environnement représentent entre 20 000 et 25 000 tonnes (deux fois le poids de la Tour Eiffel !).

En plus d'être un déchet physique, les mégots sont également un déchet chimique, par les substances qu'ils contiennent et qui se répandent dans les sols et dans les eaux. Ainsi, la pollution par les mégots affecte directement la faune et la flore, terrestre et maritime.



EN BREF, UN MÉGOT :

- Met jusqu'à 12 ans pour se dégrader, principalement en raison des matières plastiques contenues dans le filtre ;
- Contient un grand nombre de substances toxiques, allant de pesticides utilisés lors de la culture du tabac (dont le DDT !) aux produits générés pendant la consommation ;
- Pollue 500 litres d'eau ;
- Représente jusqu'à 40% des déchets collectés lors de campagnes de nettoyage.
- Les filtres de cigarette constituent le premier agent polluant dans les océans, et arrivent en tête devant les pailles ou les sacs plastiques.

1. <https://www.planetoscope.com/drogues/402-consommation-mondiale-de-tabac-et-cigarettes.html>

LES TERRASSES SANS TABAC : UN PROJET SOUTENU PAR

L'OPINION PUBLIQUE ET LES INSTITUTIONS

56% DES FRANÇAIS SOUHAITENT L'INTERDICTION DE FUMER SUR LES TERRASSES EN EXTÉRIEUR

Fumeurs et non-fumeurs confondus soutiennent les mesures restrictives de consommation dans les espaces extérieurs collectifs. [enquête OpinionWay pour DNF - mai 2021]

UNE INITIATIVE LÉGITIMÉE PAR LES INSTITUTIONS

Le projet Ma Terrasse sans Tabac est financé par le Fonds de lutte contre les addictions depuis 2018. L'inscription dans son guide est, de ce fait, totalement gratuite pour les bénéficiaires.

En l'absence de dispositions interdisant de fumer dans les espaces extérieurs accueillant du public, l'approche de DNF se veut préventive. En offrant des espaces de convivialité extérieurs libres de tabac, il s'agit surtout de sensibiliser aux risques sanitaires, sécuritaires et environnementaux du tabagisme tout en promouvant le bien-être des clients et des professionnels.

Le projet comprend aussi :

- La création de partenariats avec les représentants de la profession ainsi que des acteurs économiques et associatifs du tourisme et de la promotion de la gastronomie ;
- La mobilisation de municipalités dans leur démarche de dénormalisation du tabac par l'animation et le déploiement de la Charte MTST.
- Le Ministère des solidarités et de la santé soutient la démarche.

COMMENT S'IMPLIQUER DANS LA DÉMARCHÉ

EN TANT QUE COLLECTIVITÉ ?

Palier 1 : gain de visibilité



- Relai de communications de DNF
- Diffusion de communications sur le projet dans les supports municipaux

Palier 2: intermédiaire



- Mise en contact avec des représentants de la profession
- Mise en contact avec des acteurs associatifs locaux

Palier 3: implication active



- En conditionnant l'autorisation d'occupation du domaine public à la création d'espaces extérieurs sans tabac

LA BOÎTE À OUTILS

Pour faciliter votre implication dans la démarche, DNF met à disposition :

- La Charte MTST à l'adresse des établissements (café, bar, restaurant, hôtel, casinos, discothèques) ;
- La brochure d'information à l'adresse des restaurateurs ;
- Un communiqué de presse pouvant servir d'exemple ;
- Un aperçu des goodies (payants) qu'il est possible de commander.



EN BREF

Les terrasses sans tabac répondent en tous points aux deux préoccupations majeures des Français.e.s : la santé et l'environnement ;

L'initiative est plébiscitée par l'opinion publique et soutenue par les institutions ;

Elle est sans aucun coût de mise en place et génère même des économies pour les établissements signataires et les collectivités, en lien avec les coûts de nettoyage et l'attrait d'une nouvelle clientèle.

CONTACT

DNF
13 rue d'uzes-75 002 PARIS
Tel : 01 42 77 06 56

www.dnf.asso.fr
www.materrassesanstabac.com

